

rétabli l'ancien royaume de Pologne dans la grande famille des nations. Ensuite elle fait taire les ennemis du Home Rule qui doit être donné à l'Irlande. Troisièmement elle rend à l'empire chinois le territoire que l'Allemagne lui avait enlevé. Et puis elle rendra, nous prierons, dis-je, pour qu'elle rende à la chère vieille France ses deux provinces perdues, l'Alsace et la Lorraine. Voilà ce que la guerre a déjà fait. Elle va arracher aux serres de l'Autriche-Hongrie les peuples balkaniques. Elle forcera la Turquie à réprimer, sinon à supprimer, les atrocités commises contre les populations de l'Europe orientale. Elle mettra fin—et nous prions pour cela—au péril suscité par l'administration du pays par les autocrates. Elle fera cesser cette souveraineté que les puissants disent divine. Si elle est divine, elle est exercée par un monstre humain. Cette guerre fera cesser les armements militaires et le sacrifice des vies humaines pour la gloire et le profit de tous les autocrates. Cette guerre donnera,—elle l'a déjà fait—à la race juive sa part de justice et de liberté. Cette guerre confirmera et étendra le règne et la suprématie de la démocratie. Dans ces conditions les millions du Canada seront avantageusement employés, et la vie des Canadiens sera noblement sacrifiée pour amener ces heureux résultats.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures.

SENAT

Séance du jeudi, 20 août 1914.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prières et affaires courantes.

FEU LE SENATEUR McMILLAN.

L'honorable M. LOUGHEED: Avant que nous ayons disposé de l'ordre du jour, j'ai le triste devoir d'annoncer au Sénat la mort arrivée, depuis que nous nous sommes séparés, de feu notre collègue le sénateur McMillan. Il était un des plus vieux membres de cette Chambre, ayant occupé ici un siège depuis trente ans. Durant plusieurs années la part active qu'il prenait dans les délibérations du Sénat a été sérieusement interrompue par sa mauvaise santé.

L'hon. M. CLORAN.

Lorsque je fus nommé membre de cette Chambre-ci, le sénateur McMillan exerçait une grande influence sur les délibérations et des affaires de cette Chambre-ci. Bien qu'il ne prisse jamais une part importante dans les discussions, ils faisait toujours sentir son influence. Durant plusieurs années il fut un membre distingué de la profession médicale et il s'identifia d'une manière remarquable avec la législation et les intérêts généraux de cette profession. Bien qu'il fût un homme aux fortes convictions politiques, il était tenu en haute estime non seulement par le parti politique auquel il appartenait, mais aussi par ceux qui différaient d'opinion avec lui. Sa mort fait parmi les vieilles figures de cette Chambre un vide qui sera ressenti et regretté par ceux qui, durant plusieurs années, jouirent de son amitié et de sa confiance.

Le Sénat se joindra à sa famille pour pleurer la perte de l'un de ceux dont la présence en cette Chambre était hautement appréciée.

L'honorable M. BOSTOCK: Je désire exprimer les sentiments des honorables membres de ce côté-ci de la Chambre, au sujet de la perte de feu le sénateur McMillan. Nous joignons notre voix aux paroles prononcées par l'honorable leader du Gouvernement dans cette Chambre à son sujet. Nous avons reconnu dans le sénateur McMillan un homme aux idées larges, qui s'intéressait aux affaires du pays, et bien qu'il ne prit point part aux discussions depuis quelques années, il a toujours été, depuis que je suis membre de cette Chambre-ci, un membre distingué des comités, et y a fait sentir son influence en plusieurs occasions. Comme mon honorable ami l'a dit, il était un homme aux fortes convictions. D'ailleurs, il avait un esprit si élevé qu'il se laissait facilement convaincre. Nous regrettons beaucoup sa perte et nous avons de la sympathie pour sa famille dans l'épreuve qu'elle vient de subir.

L'honorable M. LOUGHEED: Avant l'ajournement de la Chambre, je suis prié par le Parlement de faire la déclaration suivante:

Etant donné l'état de choses que le Canada envisage actuellement en commun avec le reste de l'Empire par suite de la déclaration de guerre, le Gouvernement considère qu'il est très important que Son Altesse Royale le Feld-Marechal, le duc de Connaught, continue de donner au Canada le bénéfice de ses services comme Gouver-